

Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Lignes directrices régionales pour la mise en œuvre efficace du protocole de Nagoya dans le Pacifique (Lignes directrices pour l'accès et le partage des avantages dans le Pacifique)

Objet du document

1. Demander au Conseil exécutif d'approuver la mise en œuvre des *Lignes directrices régionales pour la mise en œuvre efficace du protocole de Nagoya dans le Pacifique* (Lignes directrices pour l'accès et le partage des avantages dans le Pacifique).

Contexte

2. Le PROE exécute actuellement un projet régional d'accès et de partage des avantages financé par le FEM et mis en œuvre par le PNUF. Le projet aide les États insulaires du Pacifique à ratifier le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et à mettre en œuvre des mesures clés afin que le protocole puisse être opérationnel dans la région.
3. Dans le cadre des activités du projet, une évaluation a été menée afin de mesurer les capacités, les lacunes et les difficultés dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya dans le Pacifique. Un problème important identifié lors de l'évaluation concerne les difficultés rencontrées par les pays de la région pour appliquer les mesures de conformité au niveau national, à savoir le manque de capacités techniques pour développer des mesures administratives, politiques et législatives pour appliquer les obligations de conformité du protocole.
4. Par ailleurs, les États insulaires du Pacifique ont d'immenses difficultés à surveiller et rendre compte de l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles relevant du protocole de Nagoya.
5. Grâce à une aide financière supplémentaire du programme AME ACP 3 de l'UE, le projet a engagé des consultants pour élaborer un projet de lignes directrices afin d'aider les États insulaires du Pacifique à appliquer les obligations de conformité du protocole.
6. Les lignes directrices pour l'accès et le partage des avantages dans le Pacifique (voir WP.9.2.2/Att.1) ont été présentées lors du Dialogue sur les connaissances traditionnelles pour la biodiversité et les objectifs de développement durable dans le Pacifique à Suva, Fidji, en mai 2022.

Recommandation :

7. La réunion du Conseil exécutif est invitée à :
 - 1) **approuver** les lignes directrices pour l'accès et le partage des avantages (APA) dans le Pacifique et soutenir leur mise en œuvre.

23 avril 2022